

Conditions générales de vente Garden Party Events

PREAMBULE

Les présentes conditions générales, dont le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepter, sont applicables à toutes les ventes et prestations effectuées par Garden Party Events, tout autre écrit émanant du Client n'étant jamais opposable à Garden Party Events. Garden Party Events se réserve la possibilité de compléter les présentes conditions générales par des conditions particulières qui prévaudront en cas de conflit.

L'annulation d'une clause des présentes conditions générales n'affecte en rien la validité des autres clauses.

1. PRESTATIONS DE GARDEN PARTY EVENTS

Les activités de Garden party Events sont la vente et/ou la location de matériel.

2. INSTALLATION DU MATERIEL

En cas de location du matériel, ce dernier est installé soit par le Client, soit par Garden party Events selon ce qui est prévu dans le contrat de location.

Le Client est seul responsable du choix du lieu d'installation du matériel.

En cas de montage par le Client, ce dernier est tenu de respecter scrupuleusement les instructions de montage qui lui sont remises avec le matériel.

En cas de montage par Garden Party Events, un montant forfaitaire supplémentaire de 50 € sera porté en compte du Client

- s'il y a une distance supérieure à 50 mètres entre le lieu de stationnement du véhicule de Garden Party Events et le lieu de montage.

- Si le montage doit se faire sur une terrasse et que cette dernière n'est pas débarrassée

Garden Party se réserve en outre le droit de ne pas monter ou de reporter le pontage des tonnelles en cas de fortes tempêtes ou d'intempéries empêchant ce montage.

3. COMMANDE ET ANNULATION

Toute commande passée par le Client et acceptée par Garden Party Events est considérée comme ferme et définitive.

La réservation d'une location ne sera effective, et les prestations et/ou la commande ne seront exécutés que lorsque le Client aura retourné le contrat de location signé et que l'acompte de 40% aura été payé sur le compte de Garden Party Events IBAN BE17 3631 2748 5221 BIC : BBRUBEBB

Toute annulation de location par le client donnera lieu au paiement d'une indemnité égale à

- 40 % du montant de la location si l'annulation a lieu plus de 4 jours avant la date prévue

- 80% du montant de la location si l'annulation a lieu moins de 4 jours avant la date prévue

Sans préjudice du droit de Garden Events Party de réclamer des dommages et intérêts supérieurs

4. DELAIS

Les délais fixés pour la livraison du matériel vendu ne sont donnés qu'à titre indicatif.

En aucun cas, un retard de livraison ne peut donner lieu à des dommages et intérêts et/ou à l'annulation de la commande.

5. RECLAMATIONS

Le client est tenu de déclarer tout défaut apparent du matériel dès sa livraison en cas de vente, ou, en cas de location, dès son installation, et avant toute utilisation, que cette installation soit réalisée par ses soins ou par l'intermédiaire de Garden Party Events.

Toute défectuosité déclarée après ce délai sera présumée irrévocablement avoir été causée par le Client.

6. DELAIS ET MODALITES DE PAIEMENT

Nos factures sont payables au siège social de Garden Party Events au plus tard lors de l'enlèvement, la livraison, ou la mise à disposition du matériel.

A défaut de paiement à la date d'échéance, le montant de la facture est augmenté, de plein droit et sans mise en demeure, d'intérêts de retard au taux de 12% l'an, outre une clause pénale de 15%.

En cas de défaut de paiement à l'échéance, Garden Party Events se réserve le droit de suspendre ses prestations, sans préavis, sans que cette suspension ne donne droit à une indemnisation quelconque.

En cas de défaillance de Garden Party Events, cette dernière s'engage à indemniser le Client de la même manière.

7. RESERVE DE PROPRIETE en cas de vente

En cas de vente, les marchandises fournies restent la propriété de Garden Party Events jusqu'à complet paiement du prix et de ses accessoires.

Nonobstant cette clause de réserve de propriété, tous les risques de perte, de vol et de dégâts relatifs aux biens concernés sont à charge du Client.

8. RESPONSABILITE

Dès l'enlèvement ou la livraison du matériel, Garden party sera entièrement sous la garde du Client qui en assumera l'entière responsabilité conformément à l'article 1384 du Code Civil.

Le Client sera donc entièrement et seul responsable de tous dommages aux personnes et/ou aux biens causés par le matériel ou résultant de son utilisation.

Aucun recours ne pourra donc être exercé contre Garden Party Events.

Il est donc conseillé au Client de souscrire une assurance visant à couvrir sa responsabilité.

Tout fait de nature à engager le cas échéant, la responsabilité de Garden Party Events, doit lui être dénoncé par le Client dans les 24 heures de sa survenance par courrier recommandé.

Garden Party Events a souscrit pour sa part une assurance responsabilité civile uniquement pour les dommages occasionnés lors de la livraison et lors du montage-démontage par ses soins et n'est nullement responsable des dommages qui surviendraient lors de la location.

L'utilisation du matériel se fait sous l'entière responsabilité du Client, à l'exclusion de toute responsabilité de Garden Party Events.

Garden Party Events ne sera notamment jamais responsable des dommages causés par un cas de force majeure, un cas fortuit, par la faute du Client ou de tiers ou toute autre circonstance imprévisible et inévitable échappant au contrôle des parties.

9. LOI APPLICABLE- ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige, seuls les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Hainaut, division de Tournai sont compétents.

Seul le droit belge est applicable aux relations entre parties.